

Encore un trompe-l'oeil

Date : 6 février 2021

Avec l'énergie du désespoir, le premier Questeur de l'Assemblée Nationale - le député LREM Florian Bachelier - tente de justifier la récente décision prise (par 2 personnes) d'augmenter de 15 % les crédits consacrés à la « *dotation matérielle des députés* ».



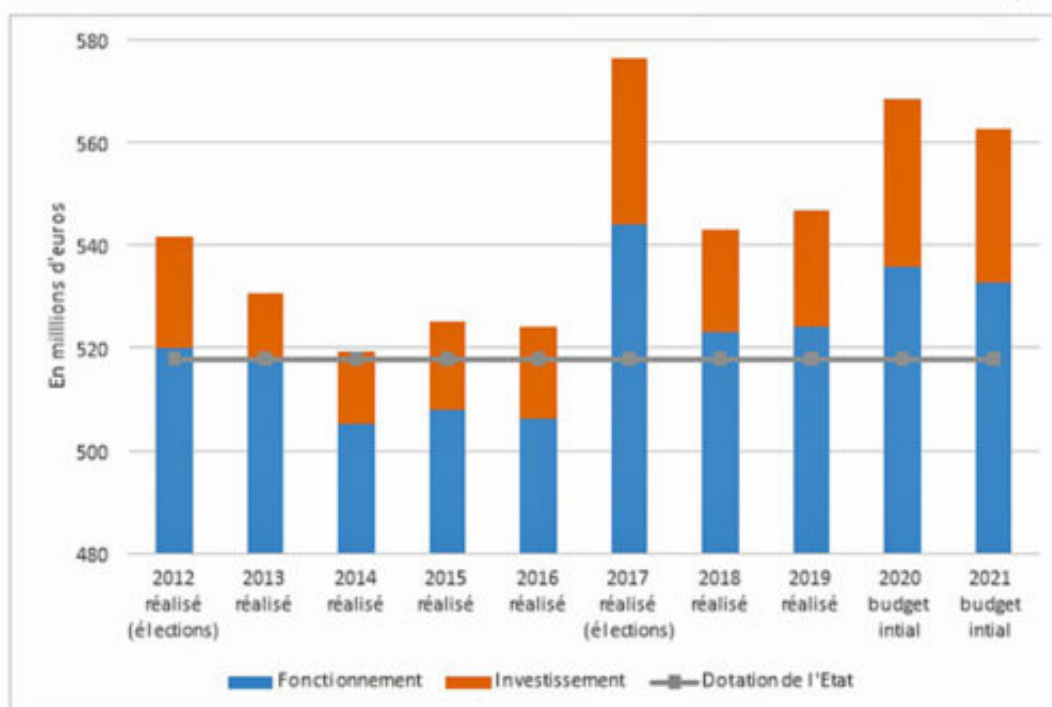
Or :

- Avancer que le budget est en baisse depuis 4 ans n'est absolument pas un argument, parce que ce n'est pas au budget (la prévision) mais aux comptes (la réalisation) qu'il faut bien évidemment s'attacher.
- Prétendre avoir effectué 55 M€ d'économies en additionnant des différences entre la prévision et la réalisation n'est pas qu'un abus de langage... c'est un abus de confiance, parce que les économies sur une période se mesurent par différence entre les réalisations, soit ici entre 576,3 M€ en 2017 et 546,9 € en 2019... ce qui représente 29,4 M€.
- Affirmer que le coût de l'Assemblée Nationale (plus de 500 M€ par an) serait de 2 centimes par jour et par Français (en comptabilisant de l'ordre d'une quinzaine de millions de mineurs parmi les contribuables), c'est - comment dire ? - faire bien peu de cas des années bissextiles !... (je rigole) ;-)
- Arguer enfin que le coût de l'Assemblée Nationale ne serait que de 2 centimes par jour et par Français et qu'il ne leur sera pas demandé 1€ de plus (1€ tant qu'à faire) est pour le moins cocasse, mais au diable l'avarice !...

Plus sérieusement, si l'on peut comprendre qu'il y ait eu un certain nombre de dépenses exceptionnelles en 2017 en raison du fort renouvellement de l'Assemblée, on ne peut qu'observer que les années suivantes les dépenses constatées ont atteint un niveau jamais atteint depuis 2012 (voir l'annexe 32 au rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2021, qui est [disponible sur le site de l'Assemblée Nationale](#)).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DEPUIS 2012

(en millions d'euros)



Source : commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat.

[\(cliquer sur l'image pour l'agrandir\)](#)

Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est que - depuis de nombreuses années - les comptes de l'Assemblée Nationale sont en déficit chronique et qu'avant même l'augmentation de la dotation matérielle des députés qui vient d'être décidée, le déficit prévu à son budget pour 2021 (c'est-à-dire la différence existant entre les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'exercice), que Florian Bachelier se garde bien d'évoquer, est de 42,9 M€.

Est-il bien raisonnable de l'augmenter ?

PS : je ne développe pas la question de « l'abolition des dispositifs spéciaux », qui nécessiterait que l'on s'attarde sur leur remplacement par des dispositifs qui – pour être moins spéciaux – n'en restent pas moins très avantageux.